SOUTIEN AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'IECI

L'IECI propose de contribuer à soutenir financièrement les actions portées par les associations d'étudiants de l'IECI. La date-limite pour déposer les dossiers est le 26 novembre

Procédure de dépôt de candidature

L’IECI propose de contribuer à soutenir financièrement les actions portées par les associations d’étudiants de l’IECI.
Les associations qui souhaitent postuler doivent soumettre à un jury de l’IECI leur projet, selon le format et en respectant le calendrier décrit ci-dessous

Critères

Les projets présentés doivent être portés par une association d‘étudiants de l’IECI et être conformes à son objet.
L’action ou l’activité pour laquelle l’association sollicite un complément de soutien doit concerner les étudiants de la composante.
Le financement attribué par la composante viendra en complément d’un financement principal.
Le jury examinera tous les projets, se réservant la prérogative de déterminer l’intérêt du projet dans la perspective des parcours de formation des étudiants, ou de l’ouverture culturelle.

Constitution du dossier

Le dossier doit être présenté par le Bureau de l’Association.
Les porteurs du projet devront télécharger le formulaire sur le site de l’IECI, le compléter, en n’omettant pas de remplir les parties consacrées à la description du projet, du public visé et du plan de financement.
Le plan de financement devra identifier les financeurs principaux ainsi que le montant de la subvention.
Des devis peuvent être éventuellement adjoints au projet.

Date-limite
Les dossiers doivent être déposés le 26 novembre, en version papier ou pdf, auprès de Séverine Joubert et Davide Gherdevich

>Dossier de candidature [DOC - 129 Ko]